

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service Informatisation des Collèges
1.14.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Subvention pour l'aide à l'achat de ressources numériques dans le cadre du Plan
Charlemagne.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du développement de la politique d'informatisation des collèges (axe 2 du Plan Charlemagne), et afin de permettre à chaque utilisateur de s'approprier l'outil informatique, le Département accompagne les collèges sur la voie du numérique.

Le Département souhaite notamment participer au développement du numérique éducatif, avec l'ambition d'une généralisation progressive des manuels 100% numériques et faciliter un large accès à des ressources numériques.

Le recours au manuel numérique a pour plus-value de :

- alléger les cartables ;
- faire de la tablette des élèves un véritable auxiliaire pédagogique sur lequel seront installés manuels et autres ressources en permettant la production, la mutualisation et l'échange de contenus entre collégiens et équipes éducatives ;
- assurer la continuité pédagogique entre le collège et le domicile ;
- faire évoluer les pratiques pédagogiques grâce à l'interactivité possible et l'enrichissement des ressources avec différents types de média (sons, images animées, simulations...)

Une expérimentation est menée depuis la rentrée 2018/2019 dans quatorze collèges publics et privés, qui fera l'objet d'un bilan d'ici la fin de l'année 2019.

Aussi je vous propose d'attribuer des subventions, selon le tableau annexé, à trois collèges volontaires pour le déploiement des manuels numériques et ayant demandé une subvention départementale, en complément de financements de l'Etat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL